

**Direction Générale des Services**  
**Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles**  
Affaire suivie par : Aurélie LAGNEL

Téléphone : 01 69 47 90 15  
Email : sagj@univ-evry.fr

## DECISION

### **du 25 novembre 2022 portant proclamation des résultats des élections des membres du Conseil d'Administration**

Date d'application : 25 novembre 2022

#### **Le Président de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne**

- Vu** le code de l'éducation, et en particulier les articles D719-7 et suivants ;
- Vu** les statuts de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, et en particulier les articles 16, 24, 27, 41 et suivants ;
- Vu** l'arrêté DGS/2018/240/A du 16 novembre 2018 de proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Recherche ;
- Vu** l'arrêté DGS/2018/239/A du 16 novembre 2018 de proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;
- Vu** l'arrêté DGS/2018/238/A du 16 novembre 2018 de proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration ;
- Vu** la décision DAJI/2022/130/D du 29 septembre 2022 d'organisation des élections des membres du Conseil d'Administration, de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et de la Commission de la Recherche ;
- Vu** la décision DAJI/2022/147/D du 14 novembre 2022 portant modification de la décision du 29 septembre 2022 d'organisation des élections des membres du Conseil d'Administration, de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et de la Commission de la Recherche ;
- Vu** la décision DAJI/2022/149/D du 18 novembre 2022 portant composition des bureaux de vote pour les élections des membres du Conseil d'Administration, de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et de la Commission de la Recherche ;
- Vu** les procès-verbaux de dépouillement dressés en séance publique le 24 novembre 2022.

## DECIDE

---

**Article 1 : Résultats de l'élection des représentants personnels et usagers au Conseil d'Administration**

**I. Résultats du scrutin**

Le mode de scrutin est un scrutin de liste à un tour sans panachage, avec répartition proportionnelle, les sièges restants à pourvoir étant attribués au plus fort reste.

• **Collège A des professeurs et personnels assimilés : 8 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés réduit du nombre de suffrages des listes n'ayant pas obtenu au moins 10% des suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir réduit du nombre de sièges pourvus à la prime majoritaire.

Les listes qui n'ont pas obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 10 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Il est attribué deux sièges à la liste qui a obtenu le plus de voix. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Quotient électoral :  $100/6 = 16,66$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Prime majoritaire	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
132	102	2	100	EURECA	37	0	2	0,22	0	2
				IMAGINER ET AGIR	51	2	3	0,06	0	5
				UEVE EN ACTION	12	0	0	0,72	1	1

- **Collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés : 8 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés réduit du nombre de suffrages des listes n'ayant pas obtenu au moins 10% des suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir réduit du nombre de sièges pourvus à la prime majoritaire.

Les listes qui n'ont pas obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 10 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Il est attribué deux sièges à la liste qui a obtenu le plus de voix. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Quotient électoral :  $307/6 = 51,16$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Prime majoritaire	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
474	307	0	307	EURECA	125	0	2	0,44	0	2
				IMAGINER ET AGIR	130	2	2	0,54	1	5
				UEVE EN ACTION	52	0	1	0,01	0	1

• **Collège C des personnels BIATSS : 6 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral :  $339/6 = 56,5$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
629	350	11	339	SNPTES - UNSA	38	0	0,67	1	1
				EURECA	116	2	0,05	0	2
				IMAGINER ET AGIR	85	1	0,50	0	1
				UEVE EN ACTION	32	0	0,56	1	1
				SNASUB - FSU	68	1	0,20	0	1

• **Collège D des usagers : 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral :  $1274/4 = 318,5$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
9769	1362	88	1274	UNEF ET ASSOCIATIONS ETUDIANTES	1001	3	0,14	0	3
				EVRY DANS SACLAY	273	0	0,85	1	1

## II. Proclamation des résultats à l'élection des représentants au Conseil d'Administration

- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège A des professeurs et personnels assimilés au Conseil d'Administration :
  - Saïd MAMMAR
  - Brigitte GAUTHIER
  - Isabelle DERUMEZ
  - Vincent BOUHIER
  - Claire JUNIUS THOMAS
  - Ahmed KEBAIER
  - Nathalie JARROUX
  - Michel GUILLARD
  
- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés au Conseil d'Administration :
  - Abdoul BA
  - Christine RENAUD
  - Hichem ARIOUI
  - Julia MATOS
  - Jean DE BEIR
  - Laëtitia AUBRY
  - William BUCHMANN
  - Pascal PETIT
  
- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège C des personnels BIATSS au Conseil d'Administration :
  - Philippe PERALES
  - Thierry MILLANT
  - Murielle BOURGEOIS
  - Nicole LARONCE
  - Corinne CLAISSE
  - Marie-Claire DE SANTIS

---

- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège D des usagers au Conseil d'Administration :

Titulaires :

- Mélissa DEROUCK
- Olivier AYAZPOOR
- Kenza EL JOUTI ETTAHIRI
- Charlotte KINET

Suppléants :

- Hammou Mehdi BERKI
- Anaëlle STEFANI
- Matthias OZEEL
- Thomas HOBBS

## **Article 2 : Proclamation des résultats**

Les résultats ci-dessus proclamés seront affichés le 25 novembre 2022 sur les sites de l'université.



**Patrick CURMI**

**Président de l'Université d'Evry-Val-  
d'Essonne**

